

LES FONDS
STRUCTURELS EUROPÉENS
EN APPUI DU FINANCEMENT
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
DES PETITES VILLES



SOMMAIRE

01

FONDS STRUCTURELS
EUROPÉENS : PERCEPTIONS
ET IMPLICATION DES
PETITES VILLES

02

ACCÈS AUX FONDS
STRUCTURELS
EUROPÉENS : DES CHOIX
ORGANISATIONNELS

03

ENJEUX DES PETITES VILLES
DANS LEUR RECHERCHE DE
FINANCEMENTS EUROPÉENS

04

PISTES DE RÉFLEXIONS
POUR FACILITER L'ACCÈS
AUX FONDS EUROPÉEN

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE APVF/AFL

Ce document s'inscrit dans la continuité de l'étude réalisée en 2021 par l'AFL (Agence France Locale) et l'APVF (Association des Petites Villes de France) sur le financement de la transition écologique dans les Petites villes.

Dans le cadre de cette nouvelle étude, l'AFL et l'APVF ont fait le choix de se concentrer sur la place des financements européens dans le financement de la transition écologique des Petites villes. Les matériaux récoltés sont issus de différents canaux :

- 1 Six entretiens qualitatifs réalisés auprès d'élus membres de l'APVF et leurs services, en première ligne dans la recherche, le traitement des cofinancements ou la transition écologique,
- 2 Une enquête quantitative à destination de l'ensemble des membres de l'APVF (233 réponses complètes).

ÉDITO



Vagues de chaleur, feux de forêts, sécheresse : Cet été, les effets du changement climatique se sont fait ressentir

localement. C'est la cruelle illustration de l'urgence à agir pour la transition écologique à tous les niveaux : européen, national et local. Les collectivités locales et leurs territoires sont au cœur de ces crises à répétition.

Adaptation au changement climatique, action en faveur de la biodiversité, stratégie « de la ferme à la table » : pour chacun des volets du pacte vert pour l'Europe qui vise à atteindre la neutralité climatique en 2050, les collectivités ont un rôle à jouer. Les financements européens doivent constituer un levier précieux pour hâter la transition dans nos territoires, et atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030. Le recours à ces aides européennes constitue néanmoins bien souvent une difficulté, en particulier pour les petites villes.

Partenaire de l'APVF et du programme « Petites Villes de demain » de l'ANCT, l'AFL, la banque des collectivités, a souhaité dresser un panorama des enjeux soulevés par l'accès aux financements européens pour les Petites villes, en vue de toujours mieux les accompagner dans la réalisation de leur transition.

Conçue par l'AFL et fruit du travail engagé avec l'APVF, cette étude vise à synthétiser les principaux enjeux liés au financement européen de la transition écologique des Petites villes.

Pia Imbs

Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence France Locale
Société Territoriale

Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Maire de Holzheim



Chaleurs extrêmes, incendies, inondations : le changement climatique est commencé. Les Petites villes, de l'hexagone et des outre-mer, sont d'ores-et-

déjà particulièrement touchées.

Toutefois, l'APVF porte la conviction selon laquelle, les Petites villes, de par leurs caractéristiques, mais également leur taille, sont le bon échelon pour répondre à l'ensemble des défis liés au dérèglement climatique. Elles ne sauraient toutefois agir seules. C'est au travers d'une action au niveau local, national et européen qu'elles trouveront les ressources et les savoir-faire pour agir le plus efficacement dans leur territoire.

Si la prise de conscience par les maires des impératifs de la transition écologique est désormais une évidence et que les actions menées de concert avec les services de l'Etat se répandent de plus en plus fortement depuis la fin de la crise sanitaire – avec des programmes comme « Petites Villes de demain » où sont pris en compte ces enjeux environnementaux – le recours aux outils et aux financements européens sont encore trop peu répandus.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé avec notre partenaire, l'Agence France Locale, banque des collectivités, de réaliser l'étude de cette année sur l'accès aux fonds structurels européens dans les Petites villes au service de la transition écologique.

Cette étude élaborée avec l'AFL est révélatrice à bien des égards des efforts encore importants à réaliser pour améliorer l'information à destination des maires. Elle met néanmoins en évidence l'ensemble des réalisations possibles si les maires se saisissent de ces outils.

Christophe Bouillon

Président de l'Association des Petites Villes de France
Maire de Barentin

Nous vous souhaitons à toutes
et tous une bonne lecture !

AVANT-PROPOS

La presse est unanime : l'été 2022 a été celui de la prise de conscience du dérèglement climatique. Pourtant, cela fait déjà un certain temps que les maires se confrontent, sur leur territoire, aux réalités induites par ce dérèglement. Entre actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et adaptation des territoires à la nouvelle donne climatique, les maires répondent à leur échelle à cette problématique globale. Et ce tout en continuant à fournir à leurs administrés un service public de proximité.

C'est ainsi que les collectivités locales dans toute leur diversité constituent le premier investisseur public du pays. En effet, grâce à l'étendue de leurs champs d'intervention, elles portaient en 2021 plus de 60% de l'investissement public. Leurs domaines de compétences font face à des mutations majeures auxquelles il faut apporter une réponse rapide. Celles-ci orientent et bouleversent les priorités des exécutifs locaux. Ainsi, la lutte contre le réchauffement climatique et les externalités négatives qu'il génère, induisent une nouvelle priorisation de l'investissement public local.

Les Petites villes, au plus près du territoire, ont un rôle majeur à jouer. Dans une précédente étude menée en partenariat entre l'Agence France Locale (AFL) et l'Association des Petites Villes de France, les élus locaux indiquaient avoir pris la mesure des enjeux et revendiquaient le rôle des collectivités pour faire face aux changements s'opèrent.

Cette priorité des Petites villes s'accompagne d'incitations fortes de l'Etat qui en a fait sa priorité en dédiant notamment à cette cause un ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

De son côté, l'Union Européenne a également consacré la lutte contre le réchauffement climatique en définissant le Pacte Vert pour l'Europe (European Green Deal), qui se donne pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Par ailleurs et depuis le Traité de Rome en 1957, l'institution européenne se fixe pour objectif la convergence des Etats et de leurs territoires. Afin d'y parvenir, elle affecte des moyens financiers pour le développement des territoires. Ces moyens se répartissent notamment au travers des fonds structurels européens et de programmes dédiés à la question du réchauffement. Sur la période 2014-2020, la France n'a consommé que 63% des fonds structurels européens auxquels les collectivités locales pouvaient prétendre.

Un autre outil, plus traditionnel au sein de l'Union Européenne, est mis au service de la transition écologique : les fonds structurels européens (voir encadré infra). D'abord conçus comme des leviers de réduction des inégalités territoriales, les fonds structurels prennent désormais pleinement en compte la dimension environnementale. Une « Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique » constitue l'une des cinq priorités pour leur déploiement. Les montants significatifs en jeu – 960 milliards d'euros sur la période 2014-2020 – sont potentiellement un levier important pour les Petites villes pour conduire leur transition écologique. Pourtant, l'accès à ces fonds semble, selon les dires de l'un des maires interviewés pour l'étude, « terriblement complexe ».

L'enjeu de cette étude est de déterminer le rapport qu'ont les maires face à ces instruments : les connaissent-ils ? Dans quelle mesure y ont-ils recours ? Sont-ils efficaces pour mettre en œuvre les projets de territoire liés à la transition écologique ? Et à partir de ce constat, quelles pistes pour améliorer l'accès des Petites villes aux fonds structurels européens ?

KÉSAKO ?

Les Fonds structurels et d'investissement européens

Les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), plus couramment appelés « fonds structurels », sont des fonds qui œuvrent ensemble dans le but de soutenir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les Etats membres de l'UE. Ils doivent permettre de « générer une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Il existe cinq fonds spécifiques :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER), sans doute le mieux connu des fonds structurels européens, poursuit deux objectifs : l'investissement dans les projets économiques, permettant la croissance et l'emploi, mais également la coopération territoriale européenne. La problématique écologique y est de plus en plus prise en compte ;
- le Fonds de cohésion (FC) vise à limiter les disparités de développement entre les Etats ;
- le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), au sein duquel se trouve le programme LIFE. Si le FEADER soutient le développement rural des collectivités, le programme LIFE finance plus spécifiquement les projets en faveur de la nature et de l'environnement ;
- le Fonds social européen (FSE) concourt à la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de l'emploi ;
- le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) soutient les activités de pêche et le secteur maritime.

Si la question environnementale n'est pas explicitement un élément constitutif des fonds structurels, elle n'en est pas moins de plus en plus intégrée.

Les conditions d'accès aux fonds structurels est l'un des aspects les moins connus des décideurs publics locaux. Il existe en effet différents canaux pour accéder aux fonds structurels européens. De façon générale, les fonds structurels européens font l'objet d'une gestion décentralisée, principalement autour des régions, via la publication d'appels à projets (AAP). En France, ces fonds sont gérés par l'Etat et par les conseils régionaux.

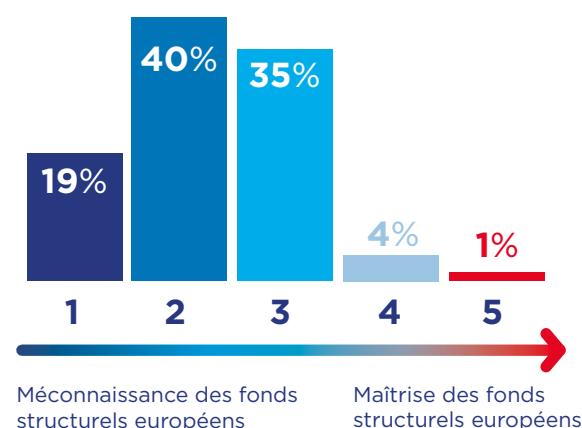
01 FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS : PERCEPTIONS ET IMPLICATION DES PETITES VILLES •

Avant même l'analyse des données récoltées dans le cadre de l'étude quantitative, le premier enseignement est la manière dont les répondants se sont appropriés le questionnaire. En effet, ils ont été 683 à le débiter mais seulement 233 à le terminer. Ceci illustre finalement assez bien le désarçonnement exprimé lors des différents entretiens qualitatifs face à la matière que constitue les fonds européens. **En effet, pour les béotiens, les préjugés, les multiples procédures et exigences pour obtenir ces fonds peuvent avoir un effet répulsif.** Le fait que seulement un tiers des personnes ayant commencé le questionnaire l'aient terminé est un premier constat de l'éloignement entre l'institution européenne et les territoires, notamment les Petites villes.

Pour autant, 60% des répondants indiquent avoir recours à ses cofinancements. Cette démarche paraît ainsi bien ancrée dans le paysage territorial.

Si l'on s'en tient à présent à l'analyse des données quantitatives récoltées, un premier enseignement émerge lorsqu'on interroge les Petites villes sur l'opportunité que représentent ces fonds. Les répondants les perçoivent, pour près de 70% d'entre eux, comme un levier pour le financement de leurs projets et le développement local. Pour autant, cette matière technique semble encore largement méconnue. En effet, plus de 75% des répondants estiment avoir une relative méconnaissance des fonds structurels européens. Cette méconnaissance est plus importante chez les élus que chez leurs agents. En effet, **un tiers des maires indique avoir une connaissance nulle de ces financements contre 9% des DGS.**

CONNAISSANCES DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS



75%

des répondants indiquent avoir une méconnaissance relative des fonds structurels européens

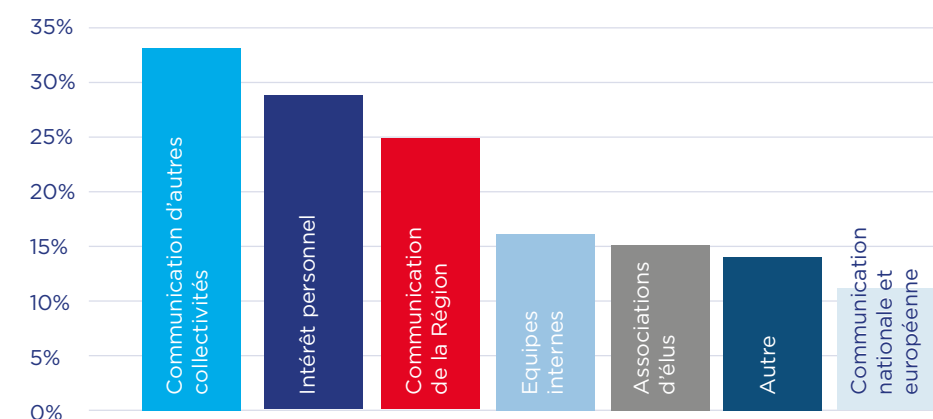
Les fonds européens les mieux identifiés par les Petites villes sont le FEDER, le FEADER et au sein de ce dernier le programme LEADER. A l'inverse, un programme dédié à l'environnement comme le programme LIFE est largement méconnu (moins de 10% des répondants l'ont identifié).

La recherche de co-financements européens est de manière générale perçue comme une démarche technique et fastidieuse.

Les Régions et les intercommunalités, en première ligne sur cette question, produisent des communications à destination des collectivités de leur territoire afin de promouvoir un dispositif, une actualité, une bonne pratique... Cependant, les outils de diffusion, régionaux notamment, promeuvent souvent sans distinction les soutiens aux initiatives du secteur privé et les dispositifs à destination du secteur public local.

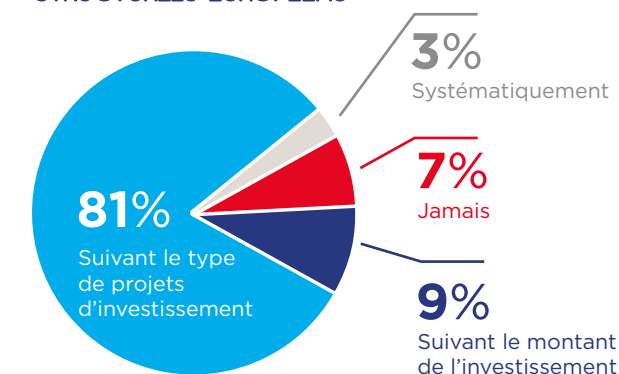
Cette hiérarchisation des communications induit donc un temps de recherche et de veille relativement conséquent. Ainsi, c'est avant tout l'attrait individuel des élus ou des agents, de leurs expériences passées qui poussent les Petites villes à s'intéresser au sujet. Les communications ne semblent ainsi pas une porte d'entrée vers l'accès à ces cofinancements. Les échanges avec une autre collectivité, qui a sollicité tel ou tel fonds pour un projet bien précis, sont un levier beaucoup plus puissant. Selon qu'il s'agisse d'un élu ou d'un agent territorial, le canal d'information ne sera pas le même. En effet, l'élu comme son DGS va de manière plus systématique privilégier les interactions avec ses pairs dans d'autres collectivités, quand le chargé de mission ou de projet se concentrera davantage sur les supports de communication de l'instance régionale par exemple.

PRINCIPAUX CANAUX D'INFORMATION



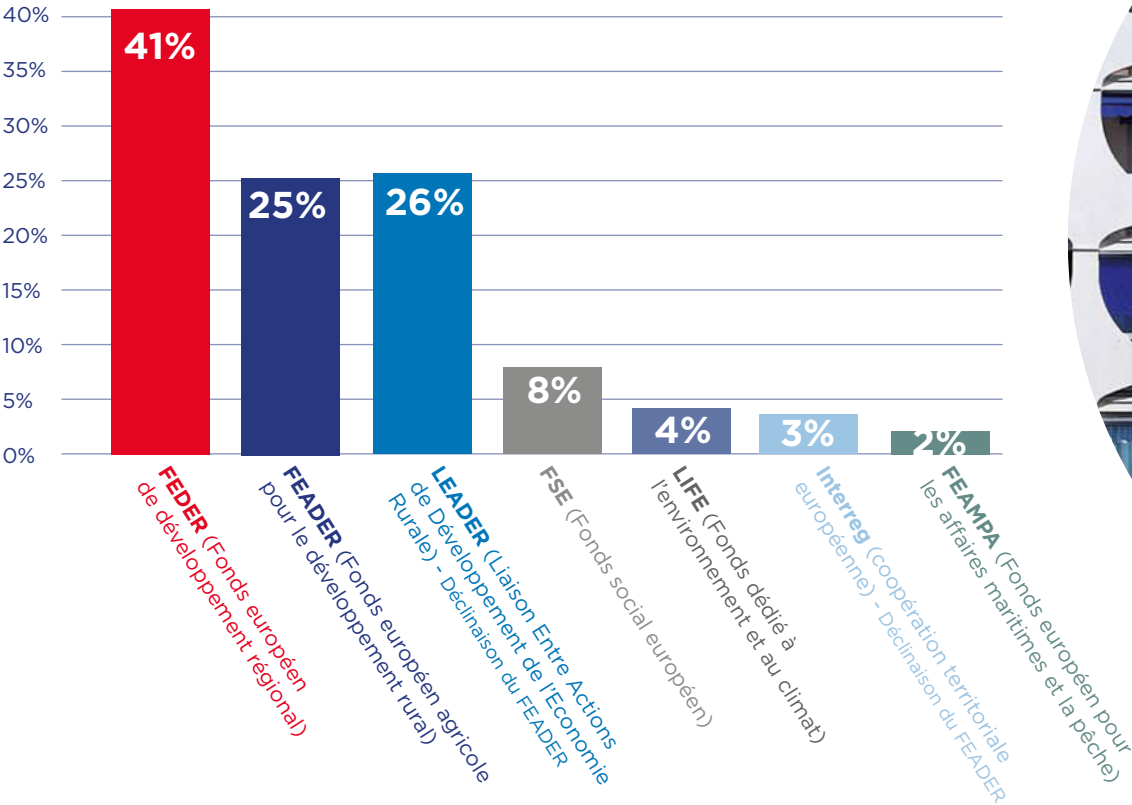
Les Petites villes se tournent vers les fonds structurels européens en fonction du projet mené sur le territoire. Elles ne sollicitent pas la Commission européenne comme elles interrogent le Conseil départemental ou régional. Lorsque le projet est propice les Petites villes se concentrent alors sur ce cofinancier au fonctionnement particulier. C'est d'ailleurs ce qu'incite à faire Pierre-Yves Almaric, auditeur des Fonds Européens FEDER au Conseil régional d'Occitanie. En effet, afin d'optimiser le temps investi dans la recherche, dans l'obtention de ces subventions européennes et le suivi exigé ensuite, il paraît important de s'engager dans cette démarche pour des projets structurants.

A QUELLE FRÉQUENCE, LES PETITES VILLES SOLLICITENT LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS



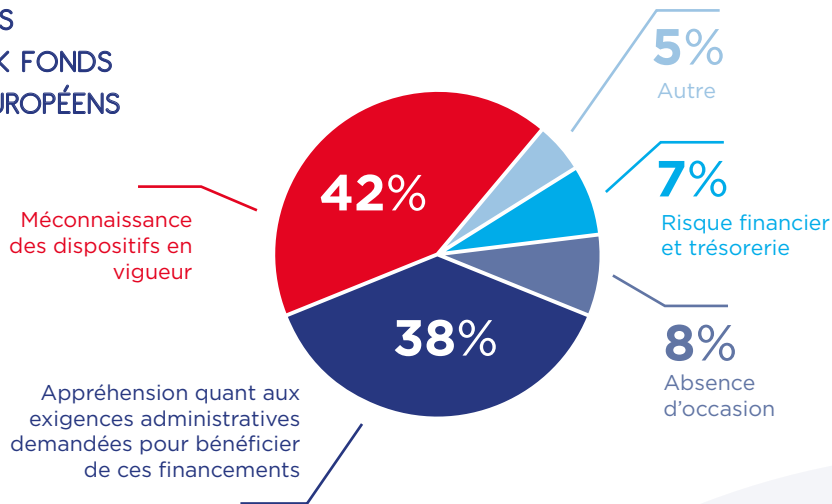
Les Fonds Structurels Européens les mieux identifiés sont aussi ceux vers lesquels se tournent les Petites villes. Ainsi, la connaissance préalable, même partielle, de tel ou tel dispositif, est un levier central quant à leur utilisation.

FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS SOLLICITÉS PAR LES PETITES VILLES



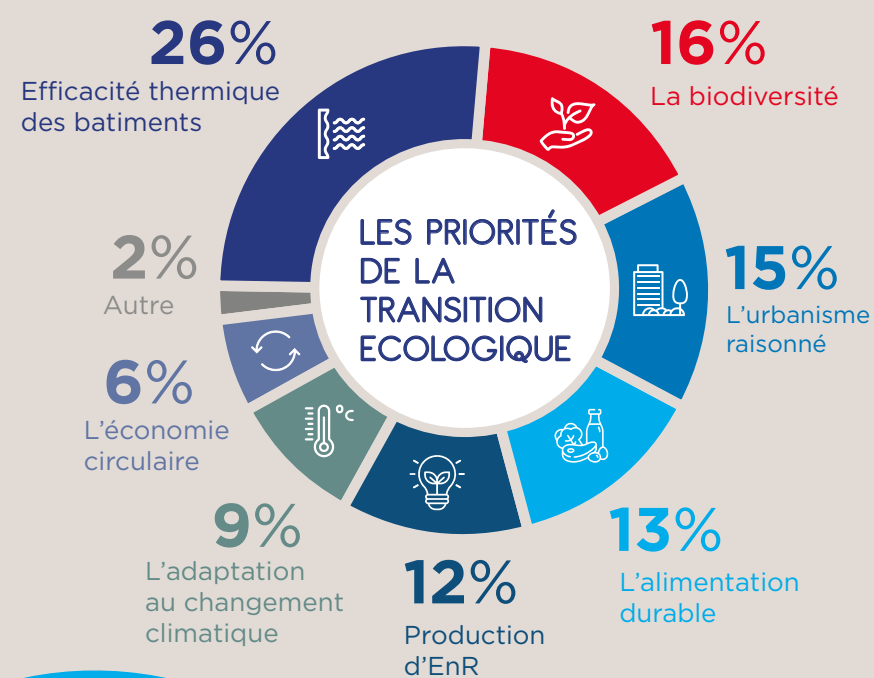
Cependant, l'emploi des fonds européens se heurte à deux principaux freins que sont la **méconnaissance de ces fonds** (leur existence, leur fonctionnement) et l'**appréhension quant aux exigences administratives qui pourraient être demandées**. Ces deux facteurs s'autoentretiennent. C'est d'ailleurs ce que soulève Pierre Aschieri, Maire de Mouans-Sartoux, lors d'un entretien qualitatif. Il indique que **l'autocensure est certainement le principal frein au recours aux financements européens** des Petites villes. Parmi les réponses « autres » figurent à de nombreuses reprises « le manque d'ingénierie disponible en interne » ou « le manque de temps que les agents peuvent consacrer à la thématique ».

PRINCIPAUX FREINS AU RECOURS AUX FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS



02 ACCÈS AUX FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS : DES CHOIX ORGANISATIONNELS •

Comme nous l'avons identifié dans une précédente étude, la transition écologique est devenue l'une des priorités des mandats locaux. Cette tendance se confirme ici puisque **85% des répondants indiquent mener des actions en faveur de la transition écologique sur leur territoire**. Leur priorité reste la performance énergétique des bâtiments. Ces investissements nécessaires viennent en concurrence d'autres projets potentiels. Dans un tel contexte, les financements européens deviennent un levier de l'accélération de cette transition, d'autant plus que l'UE en a également fait sa priorité.



85%

des répondants indiquent mener des actions en faveur de la transition écologique sur leur territoire

Le recours aux fonds structurels européens dans les Petites villes n'est, a priori, pas marginal puisque 60% des répondants indiquent y avoir recours. C'est donc une majorité de collectivités, qui selon le panel, sollicite ces financements. A noter néanmoins que le panel de répondants pourrait être biaisé. En effet, il est certainement composé de personnes d'ores et déjà sensibilisées à ces questions. Ainsi, la part présentée ici est probablement supérieure à la réalité. Cette nuance mise à part, une part significative de Petites villes ne les sollicitent pas (40% des répondants), bien qu'ils soient perçus comme un levier du développement local, comme elles l'ont indiqué précédemment.

“Les Petites villes, très souvent contraintes financièrement, manquent de ressources (financières et humaines) pour affecter du temps à la recherche de co-financements européens. Ce déficit d'ingénierie génère nécessairement d'importantes inégalités entre collectivités.”

Pierre Aschieri
Maire de Mouans-Sartoux (06)
9 900 habitants

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UN IMPÉRATIF ENVIRONNEMENTAL MAIS ÉGALEMENT ÉCONOMIQUE

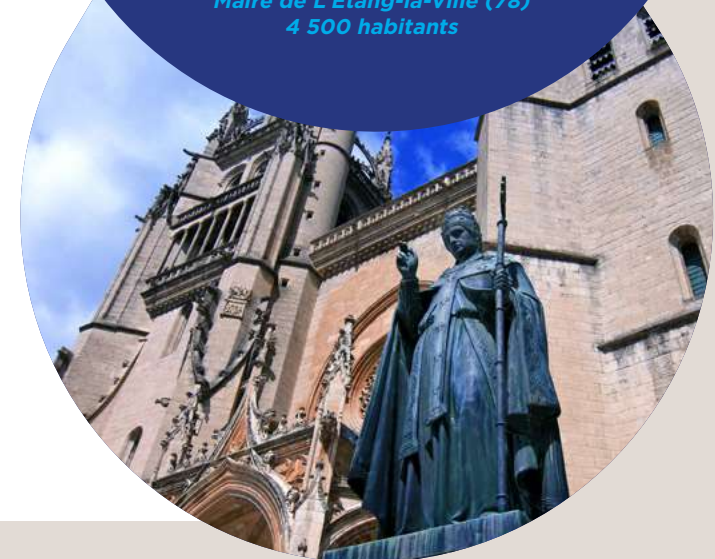
Pour les maires des Petites villes, l'adaptation de leur commune aux défis environnementaux devient non seulement un impératif écologique mais également une obligation économique. L'objectif de décarbonation de l'économie à l'horizon 2050 paraît en effet de plus en plus urgent par la hausse du prix du gaz mais aussi celle de l'essence et de l'électricité. La facture énergétique a connu des augmentations pouvant aller jusqu'à 500% entre 2021 et 2022.

Au vu des premières estimations, cette inflation devrait se poursuivre au moins à l'horizon de l'année 2023. C'est la raison pour laquelle les Petites villes redoublent d'initiatives pour limiter les effets de cette hausse : isolation thermique des bâtiments, autoconsommation énergétique, modification de la flotte des transports communaux, maîtrise de l'éclairage public... Autant de mesures qui à terme devraient permettre de soulager les finances publiques locales.



« L'intercommunalité est un levier colossal dans l'accès aux co-financements européens. A l'échelle d'un territoire, nos collectivités sont confrontées à des problématiques communes, en premier lieu la Transition écologique. L'EPCI doit donc être le catalyseur de ces enjeux partagés »

Daniel Cornalba
Maire de L'Etang-la-Ville (78)
4 500 habitants



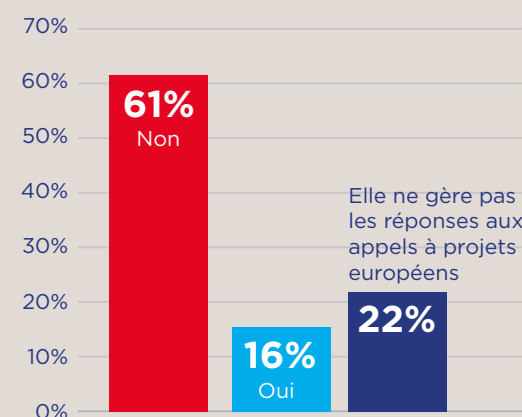
LA RECHERCHE DE COFINANCEMENTS EUROPÉENS : UN DÉFI ORGANISATIONNEL

Le défi de la transition écologique et la recherche de cofinancement poussent les collectivités à adapter leur modèle organisationnel. De ce point de vue, toutes les collectivités n'adoptent pas la même stratégie :

- 1 Certaines vont organiser leur recherche de financements européens autour du DGS et du maire qui vont piloter la démarche. Cette stratégie est adoptée par des collectivités faiblement dotées en ingénierie et dans lesquelles le DGS et/ou le Maire a une appétence, une expérience particulière en la matière. Le processus de recherche de cofinancement est rarement industrialisé dans ces entités.
- 2 D'autres vont structurer cette tâche autour d'un projet et avec du personnel dédié. Dans ce cas de figure, le chargé de projet ou de mission est au cœur de la démarche mais n'est pas nécessairement un spécialiste de ces questions. Il va ainsi découvrir les dispositifs et cofinanceurs éventuels au fil de l'avancement du projet. Sans constituer un équivalent temps plein sur le sujet, ce type d'organisation peut permettre à un agent d'y consacrer une partie de son temps. Pour autant, ce fonctionnement a certainement comme limite principale de ne pas suffisamment anticiper les délais. Nous verrons par la suite qu'il est important d'anticiper en permanence le calendrier lorsque l'on sollicite ces fonds.

- 3 D'autres encore vont disposer de personnel(s) dédié(s) en mairie à la recherche de cofinancements. Selon les collectivités (et les personnes), l'aspect financement européen sera plus ou moins prégnant. Certaines collectivités, comme la Ville d'Autun, dispose d'une chargée de missions Petites villes de Demain, formée à ces sujets de financements européens. C'était d'ailleurs un des points forts de sa candidature et recherché par la commune au moment de son recrutement (Ce programme a certainement permis, pour les collectivités y participant, de consacrer du temps à la recherche de cofinancements). Cette volonté et cette dynamique sont impulsées par l'exécutif et entretenues par les agents. L'enjeu pour la ville d'Autun est d'obtenir le taux de subventionnement le plus élevé possible sur sa PPI, peu importe le ou les cofinanceurs. Elle obtient d'ailleurs régulièrement des taux de subventionnement de 80%. Cependant, cette stratégie semble marginale au sein des Petites villes. En effet, lorsque la commune est en première ligne sur les appels à projet européens, seuls **16% des répondants indiquent disposer de personnel dédié à cette tâche au sein de la mairie.**

LA COMMUNE DISPOSE-T-ELLE DE PERSONNEL EN MAIRIE ?



- 4 Une organisation intermédiaire, à celles présentées ci-dessus, est une démarche proactive de l'EPCI qui structure et rationalise les demandes de recours aux fonds structurels européens. Certaines vont mettre à disposition des communes du personnel chargé de la recherche de cofinancements. Pour autant, ce personnel ne maîtrise pas nécessairement le fonctionnement des fonds européens. D'autres EPCI, comme celle du Mans ou de l'agglomération Saint Germain Boucles de Seine, vont construire une démarche partagée par l'ensemble des communes. Daniel Cornalba prend l'exemple de la végétalisation des écoles ou la lutte contre les îlots de chaleur. Ces problématiques sont partagées par l'ensemble des communes de l'EPCI. **L'intercommunalité va ainsi centraliser les demandes et va porter le dossier de manière collective.** La mutualisation a d'autant plus de sens que les défis du changement climatique sont bien souvent partagés par l'ensemble des collectivités d'un même territoire.



A la lecture de ces quatre démarches, il semble y avoir **une prime à l'ingénierie et à l'industrialisation**. La commande politique dans le troisième exemple n'est pas l'obtention ou non de fonds européens mais la recherche d'un taux de cofinancements. Afin de répondre à cette commande, les agents n'ont pas d'autres alternatives que de se tourner vers l'UE.

D'un point de vue opérationnel, lorsque la collectivité s'est lancée et a obtenu des financements européens, dans un cas sur deux, elles indiquent avoir rencontré des difficultés lors du montage du projet, et/ou lors de la phase de suivi et/ou lors de la phase de décaissement fonds. Sur les deux premiers éléments cités ici, tout laisse à penser que les difficultés pourraient se réduire avec la pratique. Lors des entretiens qualitatifs, les collectivités interrogées ont toutes indiqué, qu'il y avait un **effet d'apprentissage fort dans le recours à ces fonds structurels européens**. Autrement dit, plus une collectivité sollicite ces financements, l'institution européenne et plus la probabilité d'aboutir est importante, grâce au fait qu'elle va acquérir des automatismes.

A noter que lorsque les Petites villes n'ont pas de personnel dédié à cette tâche en interne, elles s'orientent vers l'intercommunalité qui est identifiée comme un bon compromis entre expertise et proximité. Comme indiqué plus haut, celles-ci disposent parfois d'un chargé de financement ou de mission capable d'orienter les Petites villes. L'interlocuteur régional est plébiscité pour son expertise mais manque certainement de proximité.

Bien que disposer de personnels dédiés à cette recherche de cofinancements semble porter ses fruits au sein des collectivités l'ayant adopté, cette organisation a aussi un coût et des impacts sur la section de fonctionnement. Les plus petites structures ne sont pas toujours en capacité de supporter ces effets. Ceci se vérifie au sein des mairies mais aussi des EPCI. Des collectivités avec des marges de manœuvre limitées privilégient rarement cette méthode, bien que le coût de cette stratégie puisse être amorti dès les premières notifications de subvention. En réponse à ses enjeux financiers et pour garantir l'équité des collectivités dans la mise en œuvre et l'accélération de la transition écologique, **certain élus militent pour une DGF verte permettant de financer leurs projets.**



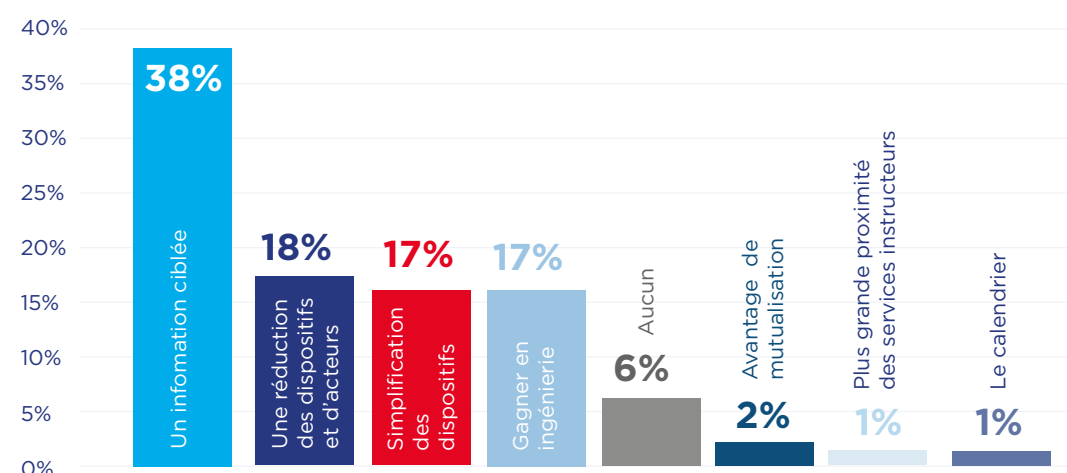
“Les élus et leurs services doivent s'astreindre à être mobiles de manière à aller à la rencontre de l'information, du dispositif, de la bonne pratique qui permettra à leurs projets de voir le jour grâce à une optimisation de leur financement.”

Jean-Michel Perret
Saint-Hilaire-de-Brethmas (30)
4 500 habitants

3 ENJEUX DES PETITES VILLES DANS LEUR RECHERCHE DE FINANCEMENTS EUROPÉENS •

Grâce à l'ensemble des entretiens qualitatifs réalisés et des réponses au questionnaire, **l'enjeu principal identifié pour les Petites villes dans leur recours aux fonds structurels européens est l'accès à une information adaptée à la taille et au projet de la collectivité.**

LES LEVIERS DE L'ACCÈS AU FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS



Les publications officielles servent pour l'essentiel les agents, ayant la capacité à dédier une partie de leur temps à la recherche de cofinancements, comme ce peut être le cas d'un chargé de mission Petites villes de demain ou d'un chef de projet par exemple. Mais ces communications répondent finalement assez peu aux attentes des élus ou de leur DGS. Pour ces deux parties-prenantes, plus que maîtriser le fonctionnement opérationnel de ces fonds, l'enjeu est peut-être davantage de rester informés sur les bonnes pratiques et les dispositifs en vigueur afin d'impulser une dynamique dans leur collectivité.

L'étude révèle que s'engager dans les réseaux (d'élus ou d'agents), être mobile pour aller à la rencontre des bonnes pratiques sont un bon levier pour pallier un relatif isolement sur ces questions.

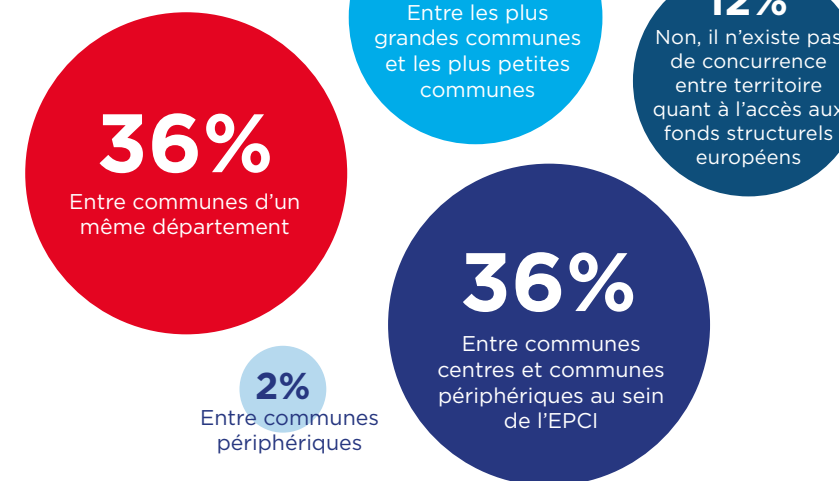
Réduire le nombre d'interlocuteurs et de dispositifs est aussi souligné par les répondants dans les mêmes proportions que la simplification des dispositifs. Pour ce dernier point, tout laisse à penser qu'avec une meilleure information et une formation plus complète des agents territoriaux, les freins relatifs à des éléments strictement techniques devraient être en partie levés.

La mutualisation est à l'inverse peu identifiée comme un levier. Pourtant, lorsque la démarche est menée par l'intercommunalité, les répondants indiquent à près de 70% être satisfaits de la disponibilité et de la réactivité du service. A l'échelle régionale, c'est l'expertise qui est mise en valeur par les répondants néanmoins cette instance manque très probablement de proximité pour cette strate de communes.

De plus, les Petites villes ayant répondu à l'enquête perçoivent une compétition entre communes d'un même territoire et pointent notamment la ville centre par rapport aux communes périphériques

Si cette perception s'avère exacte, l'une des manières pour y remédier serait de mutualiser un poste au sein de l'EPCI. Il est fort probable que les communes « centres » qui internalisent cette démarche le font à cause d'une absence de service communautaire.

PERCEPTIONS DE LA CONCURRENCE ENTRE COLLECTIVITÉS



Le critère différenciant est le fait de disposer en interne de temps, de personnel formé et dévoué à cette tâche. Ceci peut contribuer au sentiment que certains territoires captent l'essentiel des aides européennes alors même que la France n'a pas consommé l'entièreté de l'enveloppe à laquelle elle pouvait prétendre sur la période 2014-2020.

Grâce aux entretiens qualitatifs réalisés, Aides Territoires a été identifié comme un acteur pouvant mettre à disposition des Petites villes des méthodologies pratiques, mises en œuvre localement par des collectivités de même strate, de l'avant-projet jusqu'à la phase d'évaluation. En effet, **la documentation européenne est jugée trop technique pour se l'approprier.**

Ce que met aussi en lumière cette étude est la faiblesse du secteur privé pour conseiller les Petites villes sur ce point. **Pour plus de 90% des répondants, le secteur privé n'apparaît pas comme une solution afin d'obtenir des financements européens.** Lorsqu'elles y ont eu recours, elles ne le recommandent que dans 40% des cas. Afin de pallier cette difficulté, certaines font appel à des cabinets d'avocats spécialisés dans la commande publique en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour bâtir et suivre leur dossier. **Maîtriser les marchés et la commande publics sont un facteur clé de succès** lorsqu'une collectivité prétend aux fonds structurels européens. Ainsi, l'appui d'un juriste spécialiste de ces questions peut être un levier. Ce n'est certainement pas une solution de long terme, mais cette démarche peut contribuer à pallier un manque lorsqu'un projet apparaît.

L'un des autres enjeux régulièrement pointés lors des entretiens est la capacité de la collectivité à anticiper le calendrier, que ce soit dans les termes de la procédure comme du décaissement des fonds. Il est nécessaire d'avoir des marges de manœuvre tant en trésorerie qu'en temps. En effet, il est important d'orienter son projet dans le sens de la doctrine européenne des mois avant la passation des marchés publics. **La conséquence directe de cette contrainte calendaire est parfois une incompatibilité entre le mandat politique et un recours à ce cofinancement.**



04

PISTES DE RÉFLEXIONS POUR FACILITER L'ACCÈS AUX FONDS EUROPÉENS •

Grâce la participation des élus et de leurs services, cette étude a permis de mettre en lumière des leviers afin de faciliter l'accès des Petites villes aux Fonds structurels européens :

A COURT TERME

- 1 **Interroger les services régionaux ou intercommunaux** (suivant l'organisation) en amont de tout projet (notamment les plus structurants), afin d'évaluer l'opportunité d'un recours aux fonds structurels européens,
- 2 **Solliciter une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** spécialisée dans les marchés publics,
- 3 **Rester en alerte et mobile** dans la prise d'information,
- 4 **Rédiger des fiches méthodologiques** en collaboration avec des Petites villes ayant eu recours à ces fonds structurels européens.

A MOYEN TERME

- › **Recruter du personnel** dédié à la recherche de cofinancements et formé aux fonds structurels européens idéalement au sein de l'EPCI,
- › **S'astreindre à un taux de cofinancement** à l'échelle de la PPI,
- › **Trouver des problématiques communes** à l'ensemble des communes de l'EPCI pour construire une démarche collective portée par l'Intercommunalité,
- › **Créer un guichet unique** pour orienter la collectivité.



À PROPOS DE L'APVF

L'Association des Petites Villes de France, présidée par Christophe Bouillon, fédère les villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire, la mobilité mais aussi la transition écologique. Avec le développement des énergies renouvelables et de la mobilité électrique, les territoires sont placés au cœur de la transition écologique et en portent bien souvent la charge financière. Depuis plusieurs années déjà, l'APVF porte des propositions innovantes et ambitieuses pour relever ce défi financier et accélérer la transition écologique locale.

À PROPOS DE L'AFL

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt.

L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux.

L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »

REMERCIEMENTS

Nous remercions tout particulièrement pour leurs éclairages et leurs contributions :

- › **Pierre Yves Amalric**, Auditeur à la Région Occitanie,
- › **Pierre Aschieri**, Maire de Mouans-Sartoux,
- › **Daniel Cornalba**, Maire de L'Etang-la-Ville,
- › **Joseph De Rose**, Directeur du Programme « Action Cœur de Ville » à Autun,
- › **Jean-Michel Perret**, Maire de Saint-Hilaire-de-Brethmas,
- › **Christophe Rouillon**, Maire de Coulaines

ASSOCIATION DES
PETITES VILLES DE FRANCE

42, boulevard Raspail - 75007 PARIS

Elias Maaouia,
Conseiller développement
économique et affaires européennes

01 45 44 99 94

emaaouia@apvf.asso.fr
www.apvf.asso.fr



AGENCE FRANCE LOCALE

112, Rue Garibaldi - 69006 Lyon

Contact collectivité

09 70 81 85 17

adhesion@afl-banque.fr

